

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 mars 2011

L'an deux mil onze, le 29 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de Monsieur Michel JEANNOT, Maire.

Date de convocation

23 mars 2011

Étaient présents : Monsieur Michel JEANNOT, Maire

MM. Jean COUDRAY, Jacques MADEC, Loïc MARION, Adjoints,

Mme Catherine LE ROUZIC, MM. Philippe GRAILHE, Yann PASCO, Mme Anne-Marie JEGO, MM. Jean-Yves LORGEUX, René CORITON, Ronan LORGEUX Conseillers Municipaux

En exercice : 15

Représentées : Mme Lucienne DREANO par Mme Anne-Marie JEGO

Mme Marie-Céline GUINGO par M. Michel JEANNOT

Mme Maryvonne de THY par M. Ronan LORGEUX

Présents : 11

Excusé : M. Loïc GOUELO,

Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Catherine LE ROUZIC

n°2011-3-1: Lotissement de Crésidui – Budget primitif 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le compte administratif du Lotissement de Crésidui pour l'exercice 2010 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de vote du budget primitif ;

Après avis de la commission des finances réunie le 21 mars 2011 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif du Lotissement de Crésidui pour l'année 2011 qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section de fonctionnement : 6 757,52 €
- En section d'investissement : 0,00 €

n°2011-3-2 : Lotissement de Kérééré – Budget primitif 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le compte administratif du Lotissement de Kerere pour l'exercice 2010 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de vote du budget primitif ;

Après avis de la commission des finances réunie le 21 mars 2011 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif du Lotissement de Kerere pour l'année 2011 qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section de fonctionnement : 5 118,37 €
- En section d'investissement : 0,00 €

n°2011-3-3 : Hors-Port – Budget primitif 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le compte administratif du Hors-Port pour l'exercice 2010 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de vote du budget primitif ;

Après avis de la commission des finances réunie le 21 mars 2011 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif du Hors-Port pour l'année 2011 qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section d'exploitation : 136 707,34 €
- En section d'investissement : 78 695,25 €

n°2011-3-4 : Port – Budget primitif 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le compte administratif du Port pour l'exercice 2010 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de vote du budget primitif ;

Après avis de la commission des finances réunie le 21 mars 2011 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif du Port pour l'année 2011 qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section d'exploitation : 112 997,90 €
- En section d'investissement : 1 987 197,94 €

n°2011-3-5 : Subventions, cotisations et participations 2011-1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions d'attribution de subventions, de cotisations et de participations à attribuer à divers organismes et associations ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 21 mars 2011,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ATTRIBUE des subventions aux associations et organismes suivants qui correspondent aux articles 657361 « Caisse des Ecoles » ; 657362 « CCAS » ; 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé », 6281 « Concours divers (cotisations) », conformément au tableau ci-joint qui demeurera annexé à la présente délibération.

Annexe à la délibération n°2011-3-5- Subventions, cotisations et participations 2011

	Attribution 2011
Article 6574	
ASSOCIATIONS COMMUNALES	
Association Défense Site Environnement Locmariaquer	200,00 €
Basket club	3 000,00 €
Avant Garde du Golfe - AGG	2 500,00 €
comité des fêtes	11 000,00 €
comité des fêtes/semaine du golfe	9 000,00 €
Assoc. des pensionnés marine marchande et de la pêche	200,00 €
les danseurs du Golfe	1 000,00 €
Association Kaer E Mem Bro	1 000,00 €
Ateliers du vent salé	650,00 €
club des amis du Golfe	800,00 €
amicale laïque -	1 000,00 €

unacita	250,00 €
LES 1000 PATTES	120,00 €
Assoc. Sport Culture et Bonne Humeur de Locmariaquer	2 500,00 €
Amis de la Chapelle du Moustoir	200,00 €
club des supporters AGG	1 000,00 €
Amicale du Personnel de la Mairie de Locmariaquer	500,00 €
Société communale de chasse - ACCA	1 500,00 €
Office du tourisme	35 000,00 €
société nautique	11 000,00 €
noël école publique	2 400,00 €
TOTAL	84 820,00 €

Etablissements scolaires - stages- séjour pour élève de Locmariaquer	
chambre de métiers et de l'artisanat 35-1 élève	32 € par élève
chambre de métiers et de l'artisanat 56- 5 élèves	
chambre de métiers et de l'artisanat 22-1 élève	
lycée privé Ker Anna KERVIGNAC- 1 élève	
Association sportive collège St Michel CARNAC-9 élèves	
Séjours éducatifs collège St Michel CARNAC	
BTP Formation-1 élève	
Collège les Korrigan "association sportive"	
Collège St Gildas-6 élèves	
Maison Familiale de la Foret et de l'environnement-1 élève	

ASSOCIATIONS NON COMMUNALES	
LIGUE CONTRE LE CANCER 56	200,00 €
Radio pays d'Auray - Radio Morbihan Sud 89.6 FM	100,00 €
KIWANIS	100,00 €
société nationale sauvetage en mer LA TRINITE/MER	1 500,00 €
Amicale des donateurs de sang bénévoles d'Auray et région	125,00 €
ONAC	125,00 €
Croix rouge d'Auray	200,00 €
OFIS AR BREZHONEG	600,00 €
KERLENN STEN KIDNA	200,00 €
ERSR 56 SECURITE ROUTIERE	36,00 €
Golfe clair	100,00 €
Groupement de Vulgarisation Agricole	100,00 €
Resto du Cœur	500,00 €
A D M R Crac'h - Association du service à domicile	200,00 €
Association Espoir Amitié -	120,00 €
comice agricole	460,00 €
volée de PIAFS	50,00 €
Semaine du Golfe	100,00 €
TOTAL	4 816,00 €

Cotisations 6281	
Associations des maires du Morbihan	458,98 €
Ass nationale maires stations classées et touristiques	313,00 €
Mission locale	4 348,90 €
Morbihan tourisme CDT	330,00 €
Rivages de France	100,00 €
Banque alimentaire (0.20 €/habitant)	342,40 €
ANEL (0,14 €)	228,48 €
Association Plus belles baies du Monde	155,00 €
CAUE	502,20 €
TOTAL	6 778,96 €

Article 657361	
subvention / école / élève	17 000,00 €
caisse des écoles	700,00 €
TOTAL	17 700,00 €

Article 657362	
CCAS	7 500,00 €
TOTAL	7 500,00 €

n°2011-3-6: Demandes de subventions pour l'inventaire des zones humides

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le 9e programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne renforce les interventions de restauration des milieux aquatiques avec l'objectif d'atteindre le bon état fixé par la directive cadre sur l'eau à l'horizon 2015. Parmi les actions prises en compte pour corriger les altérations constatées, la continuité écologique et les zones humides ont été particulièrement identifiées comme stratégiques par le Grenelle de l'environnement et le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin.

Le Maire informe l'assemblée que le Plan Local d'Urbanisme doit comporter un inventaire des zones humides présentes sur le territoire communal. En effet, la protection des zones humides relève des documents d'urbanisme qui doivent les incorporer dans des zones protecteurs.

Il précise que l'on peut estimer l'enveloppe dévolue à ce travail à 10 000 € en outre cet inventaire peut bénéficier des aides financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Général et du Conseil Régional.

Après avis de la commission des finances réunie le 21 mars 2011 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation de l'inventaire des zones humides de la commune.

DECIDE de lancer un appel d'offres pour désigner un cabinet qui sera chargé de cet inventaire.

AUTORISE le Maire à signer le marché après avis de la Commission Communale d'Appel d'Offres

SOLLICITE des subventions auprès :

- De l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 50 % soit 5 000 €
- Du Conseil Général à hauteur de 20 % soit 2 000 €
- Du Conseil Régional à hauteur de 10 % soit 1 000 €

APPROUVE le plan de financement suivant :

L' Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50 % soit	5 000 €
Le Conseil Général	20 % soit	2 000 €
Le Conseil Régional	10 % soit	1 000 €
Autofinancement	20 % soit	<u>2 000 €</u>
	TOTAL	10 000 €

n°2011- 3- 7: Demandes de subventions pour l'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales

Monsieur le Maire informe les Conseillers que dans le cadre de la préservation de la qualité des eaux conchylicoles, des eaux de baignades et de tout rejet dans les milieux naturels, il serait opportun de faire dresser un inventaire des réseaux d'eaux pluviales.

Cette étude pourrait avoir pour objectifs notamment

- le relevé complet des réseaux eaux pluviales et de ruissellement de l'ensemble du territoire
- l'établissement d'un bilan précis du fonctionnement de ces réseaux, des problèmes rencontrés

- de quantifier les écoulements et les pollutions potentielles
- d'évaluer les risques
- de proposer des solutions dont le traitement avant rejet en mer
- d'élaborer un schéma directeur de collecte et d'assainissement pluvial.

Le coût de cette étude est estimé à 43 000 € et peut bénéficier des aides financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Général et du Conseil Régional.

Après avis de la commission des finances réunie le 21 mars 2011 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales sur l'ensemble de la commune.

DECIDE de lancer un appel d'offres pour désigner un cabinet qui sera chargé de ces études.

AUTORISE le Maire à signer le marché après avis de la Commission Communale d'Appel d'Offres

SOLLICITE des subventions auprès :

- De l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 50 % soit 24 500 €
- Du Conseil Général à hauteur de 20 % soit 8 600 €
- Du Conseil Régional à hauteur de 10 % soit 4 300 €

APPROUVE le plan de financement suivant :

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50 % soit	24 500 €
Le Conseil Général	20 % soit	8 600 €
Le Conseil Régional	10 % soit	4 300 €
Autofinancement	20 % soit	<u>8 600 €</u>
TOTAL		43 000 €

n°2011-3-8 : Demande de subventions pour le projet de modernisation partielle du port dans le cadre du contrat de Pays du Pays d'Auray

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 17 décembre 2008, il avait été sollicité des aides financières pour le projet de modernisation partielle du port qui se décompose pour mémoire en trois pôles :

- 1- La cale du Guilvin
 - Gestion d'accès (physiques et services)
 - Aménagement de la cale existante
- 2- Le Port
 - Réorganisation des mouillages
- 3- La cale du Bourg
 - Installation de pontons de plaisance à l'échouage
 - Accueil des vedettes à passagers au Bourg (Chenal plus brise clapot)

Les estimations ayant été affinées l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération se décompose comme suit :

- Etudes pré-opérationnelles	60 785,00
- Travaux	1 732 405,72
- Honoraires techniques	64 450,00
- Frais annexes et aléas	44 030,00
- Rémunération du mandataire	<u>51 329,28</u>
Total	1 953 000,00 € HT soit 2 335 788,00 € TTC

L'éligibilité de ces travaux a été confirmée auprès du Conseil Général du Morbihan, dans le cadre notamment de sa politique d'aide envers les ports de plaisance.

Ces travaux ont également été reconnus comme un projet structurant pour le Pays et d'intérêt régional. La vocation de cette infrastructure est inscrite dans le projet du document d'orientations générales du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Auray et dans celui du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. Dans ce cadre le projet communal bénéficie de l'aide de la Région dans le cadre du Contrat de Pays, enveloppe 2 du Pays d'Auray 2006-2012.

Compte tenu également de cette dimension extra-communale, la Communauté de Communes des Trois Rivières (CC3R) peut soutenir le projet par un fonds de concours.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE une subvention de :

- 201 917 € auprès du Conseil Régional dans le cadre de l'enveloppe 2 du contrat de Pays du Pays d'Auray.
- 395 358 € auprès du Conseil Général du Morbihan
- 126 291 € au titre de la convention de partenariat du Conseil Général en enveloppe complémentaire

SOLLICITE le fonds de concours de la CC3R pour un montant de 20 000 €

ADOPTÉ le plan de financement suivant :

Conseil Régional	:	201 917 €
Conseil Général	:	395 358 €
Enveloppe partenariat du Conseil Général	:	126 291 €
Communauté de Communes des Trois Rivières	:	20 000 €
Budget Port – emprunts	:	<u>1 209 434 €</u>
		1 953 000 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

n°2011- 3- 9: Modalités de remboursement des frais de déplacements et de missions

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de remboursement des frais de déplacement et de repas liés aux missions demandées aux agents.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : - Que les frais de déplacement seront pris en charge en fonction de la puissance fiscale du véhicule et en fonction de la distance réelle parcourue, c'est-à-dire domicile personnel au lieu de mission ou domicile administratif au lieu de mission.

- Que les frais de repas seront remboursés au vu des justificatifs présentés par l'agent et jusqu'à limite du taux en vigueur (15,25 € en 2010).

n° 2011-3-10 : Compte rendu de la création d'un poste saisonnier au service de police municipale et d'un second aux services techniques

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les budgets de la Commune, du Port et du Hors Port communal ;

Vu la délibération n°60 du 9 avril 2008 autorisant le Maire à recruter des agents non titulaires de remplacement, occasionnels ou saisonniers

Considérant le déroulement de la semaine du Golfe du 30 mai au 05 juin 2011

Considérant la nécessité de procéder au renforcement saisonnier de la police municipale;

Considérant la nécessité de procéder au renforcement saisonnier des services techniques;

Il est rendu compte

DE LA CREATION

- d'un poste d'agent de surveillance de la voie publique du 1^{er} juin au 15 septembre 2011
- d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire du 1^{er} mai au 31 juillet 2011

n°2011-3-11 : Emplois saisonniers 2011

Considérant que les besoins en personnel l'été font apparaître la nécessité des emplois saisonniers suivants :

Considérant le caractère particulier de certaines tâches motivant une rémunération à un indice supérieur :

- **Camping municipal : Emplois à 35 heures / semaine**

- Accueil : 2 postes du 1^{er} juillet au 31 août (grade adjoint administratif 2^{ème} classe IB 297)
- Entretien : 3 postes en juillet / 3 postes en août (grade adjoint technique 2^{ème} classe IB 310)

- **Tennis : Emplois à 28 heures / semaine** (adjoint administratif 2^{ème} classe IB 297)
 - 3 postes en août
- **Plages : Emplois à 35 heures / semaine** (grade adjoint technique 2^{ème} classe IB 297)
 - 2 postes en juillet
 - 2 postes en août
- **Agent polyvalent Plages et entretien camping : 35 heures / semaine** (grade adjoint technique 2^{ème} classe IB 299)
 - 1 poste en juillet
 - 1 poste en août
- **Voirie entretien : 35 heures / semaine** (grade adjoint technique 2^{ème} classe IB 297)
 - 1 poste en juillet
 - 1 poste en août
- **Agent polyvalent Tennis/Voirie : 35 heures / semaine** (grade adjoint technique 2^{ème} classe IB 297)
 - 1 poste en juillet

Après avis de la commission du personnel réunie le 08 mars 2001

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

CREE les emplois saisonniers pour 2011 détaillés ci-dessus.

n°2011-3- 12 : Renouvellement de la mise à disposition de personnel à la Communauté de Communes des Trois Rivières

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que la Communauté de communes des Trois Rivières (CC3R) à notamment les compétences suivantes :

- Protection et mise en valeur de l'environnement :
 - o entretien et mise en valeur des chemins de randonnée et côtiers
 - o entretien et nettoyage des plages
- Création, entretien et Aménagement des zones d'activités,
- Action sociale en faveur de la petite enfance, de l'enfance et des jeunes,

Pour la mise en œuvre de ces actions la Communauté souhaite la mise la disposition annuelle de personnel communal:

- Pour les chemins
 - de 2 agents à hauteur de 606 h 28 par agent
- Pour les plages
 - d'1 agent à hauteur de 240 h et d'un autre pour 160 h
 - de deux saisonniers pendant les mois de juillet et août
- Pour la voirie
 - Le personnel des services techniques à hauteur de 35 h
- Pour le transport
 - Le personnel des services techniques de 35 h
- Pour l'accueil enfance et jeunesse : ALSH/TS/APS
 - 5 agents respectivement à 638 h, 1427 h, 437 h, 421 h et 488 h.

Pour la facturation à la commune, le montant sera adapté en fonction des heures réellement effectuées.

Après avis de la commission du personnel du 08 mars 2011

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le renouvellement de la mise à disposition de personnel tel que détaillée ci-avant

AUTORISE la signature de la convention de cette mise à disposition avec la Communauté de communes des Trois Rivières.

n°2011-3-13: Compte rendu n°3/2011 de l'exercice de l'alinéa 4° des délégations du Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 2122-23,
Vu la délibération n°36/2008 du 21 mars 2008 portant délégation du Conseil au Maire alinéa 4° relatif à la passation de marchés,
Vu la délibération n°2010-6-3 du 07 décembre 2010 portant sur la réalisation d'un bâtiment agricole

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres communale réunie les 18 et 25 février 2011

Il est

RENDU COMPTE

- de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux pour la réalisation d'un bâtiment agricole avec la sarl Atrium Architectes d'Auray pour un forfait provisoire de 11 475 € HT soit 13 724,10 € TTC

n°2011- 3- 14 : Compte rendu du jugement des instances enregistrées n°0700123-1, 0700203-1 et 0702421-1 au Tribunal Administratif de Rennes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°2, 3 du 12 février 2007 et n°77 du 21 juin 2007, il avait été autorisé à ester en justice pour les recours enregistrés au Tribunal Administratif de Rennes n°070123-1, n°0700 203-1 et 0702421-1 déposés respectivement par M. et Mme GOUZER, Mme Michèle DIGNE et l'Association de Défense du Site et de l'Environnement de Locmariaquer (l'ADSEL) demandant l'annulation de la délibération du 11 octobre 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme.

D'une part :

Il est RENDU COMPTE du jugement du 17 février 2011 lu en audience publique le 24 mars 2011 :

- Annulant la délibération du 11 octobre 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,
- Condamnant la Commune à verser respectivement aux trois requérants précités la somme de 800 € au titre de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

D'autre part :

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **NE FAIT PAS** appel du jugement précité.

La séance est levée à 21 h 30

**Le secrétaire de séance,
Catherine LE ROUZIC**

**Le Maire,
Michel JEANNOT**